

L'approche participative dans la commune de l'Ariana*

1 . Rappel des promesses de la Liste AL AFDHAL durant la campagne pour les municipales 2018

La liste indépendante *AL AFDHAL* est une liste indépendante et progressiste, qui a été soutenue et qui continue à être soutenue par des partis de gauche dans une vision d'équité sociale et d'égalité des chances pour tous les habitants de la commune.

Instaurer une meilleure gouvernance de la municipalité, intégrer les citoyens, notamment ceux qui avaient une faible participation (femmes, jeunes, porteurs d'handicaps, associations) dans les processus de prise de décisions en installant des mécanismes participatifs efficaces et en tenant compte des capacités des citoyens et des associations de la société civile : leur potentiel technique, créativité et la connaissance de leur priorités, sont parmi les objectifs de notre liste , ayant obtenu la majorité au conseil municipal de l'Ariana.

2. Ce que nous avons fait depuis l'Élection de la liste AL AFDHAL

Conformément à l'article 210 du nouveau code des collectivités locales, nous avons mis en place la commission de la démocratie participative, qui aura également pour mission d'instaurer la bonne gouvernance au sein de la municipalité, et d'adopter une politique anti-corruption.

Dans ce parcours et en application de l'article 212 du nouveau code, nous avons fait appel à l'expertise extérieure : *L'Action Associative*, qui est une ONG Tunisienne qui a de l'expérience en matière de démocratie participative et qui a démontré ses capacités depuis 2014 dans plusieurs municipalités.

Cette Collaboration avec *L'Action Associative* a permis de :

1. Connaître et faire connaître à la société civile, les mécanismes participatifs : le Budget Participatif (avec des améliorations par rapport aux exigences du pouvoir central), et les Décisions Participatives des Commissions.
2. nous aider à appliquer l'article 29 du code des collectivités locales (Concertation Municipalité – Associations de la Société civile) pour fixer les mécanismes participatifs
3. Préparer les travaux préalables des mécanismes participatifs
4. Lancer la mise en œuvre des mécanismes participatifs au niveau de la municipalité (début du mois de novembre 2018), et appliquer les Décisions Participatives des Commissions pour huit commissions : Affaires sociales ; Affaires financières et économiques ; Art et Culture ; Sport, Enfance et Jeunesse ; Affaires de la femme et de la famille, Education et Enseignement ; Equité et égalité des chances ; Maintenance et Valorisation du patrimoine.

3. Les principaux challenges que nous affrontons pour l'application des mécanismes participatifs

- La résistance au changement au niveau de l'administration municipale
- Le faible taux d'encadrement au niveau de l'administration municipale (moins de 10% à l'échelle nationale , et moins de 5% d'encadrement technique) (l'Ariana n'est pas loin de ces chiffres)
- Le doute de certaines associations de la société civile
- Les orientations du pouvoir central en matière de démocratie participative, (1) subvention de la caisse des prêts conditionnée par l'application d'un mécanisme (PAI) qu'ils **tentent** d'imposer) . (2) les prochains décrets en préparation actuellement et qui ne facilitent pas la construction de la confiance entre citoyens et municipalités (à cause de certaines étapes de

* ***Ilhem Ben Salah, Présidente de la Commission démocratie participative, gouvernance et lutte contre la corruption, Commune de l'Ariana, Tunisie***

mise en œuvre du PAI). (3) manque de reconnaissance de la libre administration des collectivités locales (Article 132 de la constitution tunisienne)

- Améliorer la participation des jeunes, des femmes et des citoyens porteurs d'handicap. (améliorer notre communication quand on invite les citoyens à participer)
- La non-connaissance des terrains et autres biens immobiliers sous la propriété de l'état : un budget sera alloué pour faire le recensement dans le budget 2019.

*** *** ***